

MM/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 21

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
le : 05 MARS 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs., E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes I. MILLET, F. MOURET, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à M. MARTEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT
(pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E.
CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), S. DIET-
PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO

ABSENTS : N. BOUABDALLAH, M. TEISSIER, S. COMBE

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence ANZALONE

**20250305 – 20/URBA04. CESSION D'UN LOCAL DE 17M² AU REZ-DE-CHAUSSEE
D'UNE COPROPRIETE SISE 5 PLACE DU PLANET AU PROFIT DE MME MERIC MYRIAM**

La commune de Châteaurenard est propriétaire d'un local de 17m², constituant le lot 1 du bâtiment A, situé en rez-de-chaussée d'une copropriété, sise 5 Place du Planet, sur la parcelle cadastrée AC 199.

Madame Myriam MERIC, copropriétaire du R+1 et R+2 constituant le lot 3 du même bâtiment a exprimé le souhait d'acquérir ce local, dans le but d'y aménager un garage ou une pièce de stockage.

Précédemment, ce local était affecté à un usage commercial, bien qu'il ait, à l'origine, été conçu comme un garage.

La Commune a sollicité l'avis de la Direction des services immobiliers qui a estimé la valeur de ce local à 30 500 euros.

Compte tenu de la vétusté du local et de la destination qui n'est plus à vocation commerciale mais redeviendra comme à son origine un garage ou une simple pièce de stockage, la commune consent cette cession au prix de 14 000 euros à Mme MERIC Myriam.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 19 février 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la cession du local de 17 m², constituant le lot 1 de la copropriété et situé sur la parcelle cadastrée AC 199 au prix de 14 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 mars 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

